

DICRiM

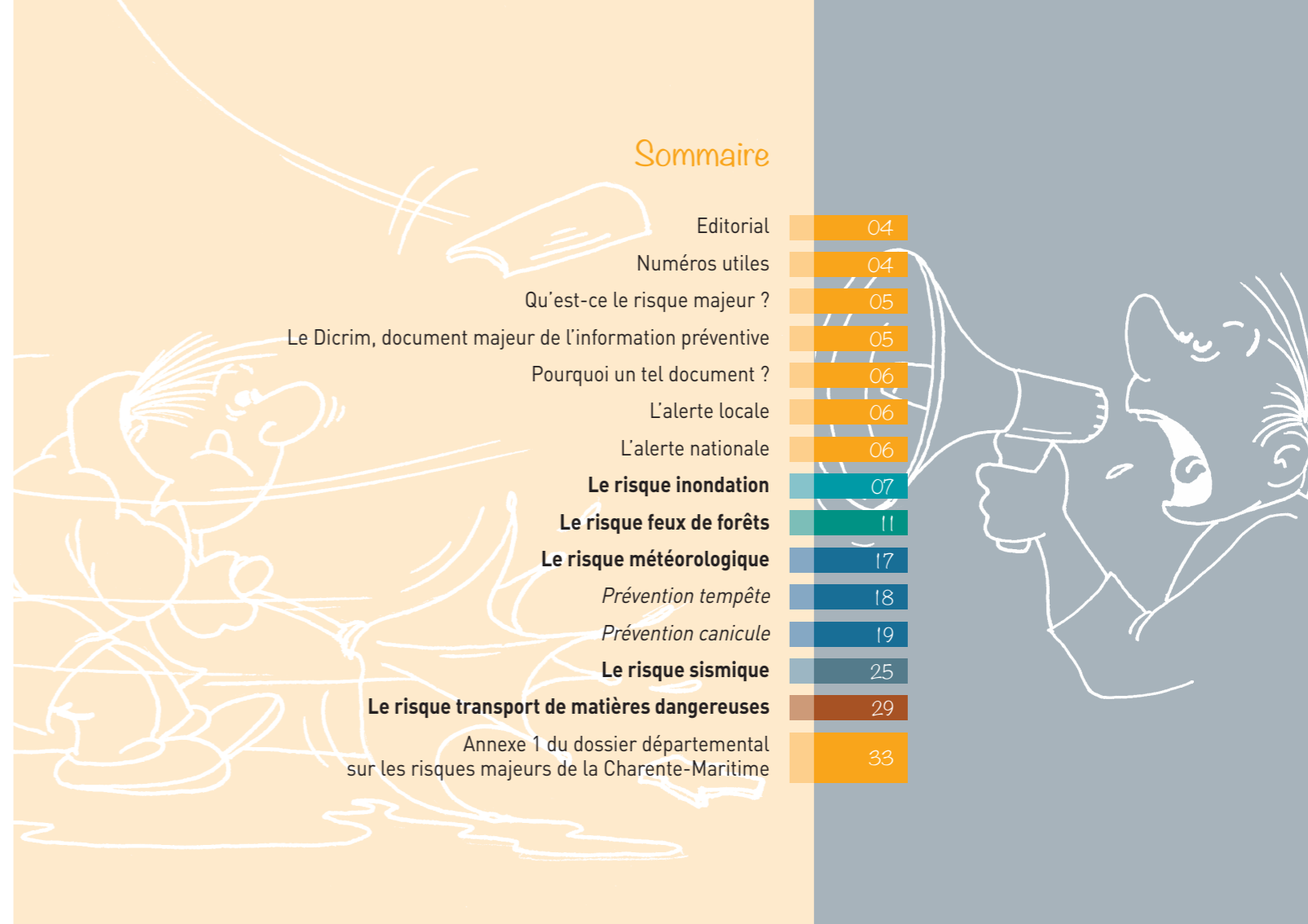


Document d'Information
Communal sur
les Risques Majeurs

DOCUMENT À CONSERVER

Sommaire

Editorial	04
Numéros utiles	04
Qu'est-ce le risque majeur ?	05
Le Dicrim, document majeur de l'information préventive	05
Pourquoi un tel document ?	06
L'alerte locale	06
L'alerte nationale	06
Le risque inondation	07
Le risque feux de forêts	11
Le risque météorologique	17
<i>Prévention tempête</i>	18
<i>Prévention canicule</i>	19
Le risque sismique	25
Le risque transport de matières dangereuses	29
Annexe 1 du dossier départemental sur les risques majeurs de la Charente-Maritime	33



Editorial

Depuis plusieurs années, les municipalités successives de Rivedoux-Plage se sont mobilisées pour la prévention des risques.

1999 : Tempête

2010 : Xynthia

Aujourd'hui, la prévention prend un nouveau sens.

Afin que la vigilance collective reste et que la réactivité soit préservée, le Maire doit veiller à la diffusion de l'information préventive et faire en sorte que chacun soit acteur de sa sécurité. Qu'est que cela veut dire ?

Anticiper et reconnaître le risque, donner ou interpréter une alerte, se protéger et se comporter le mieux possible.

C'est avec ces objectifs que ce Document d'information communal des risques majeurs (DICRIM) est diffusé. Il recense les principaux risques majeurs auxquels nous pouvons être confrontés : risques naturels (inondations, glissements de terrain, tempête) ainsi que les risques technologiques (risques industriels, risque nucléaire, transport de matières dangereuses). Pour chacun de ces risques, ce document énonce très simplement la conduite à tenir en cas de danger avéré.

Alors lisez-le et parlez-en autour de vous, à vos enfants, aux personnes que vous savez isolées.

Patrice RAFFARIN
Maire de RIVEDOUX-PLAGE



Les numéros utiles

Mairie de Rivedoux-Plage :

05 46 09 39 39 - www.rivedoux-plage.fr

Urgence 24h/24 : 06 82 90 08 16

Police Municipale : 05 46 09 39 31

Préfecture (17) : 05 46 27 43 00

Site Web : <http://www.charentemaritime.pref.gouv.fr/actualite/f-securciv.htm>

DDTM Direction Départementale des territoires et de la mer :

05 16 49 61 00

Météo France : 08 92 68 02 38

www.meteo.fr

Sapeurs-Pompiers : 18 (ou 112)

Police : 17 (ou 112)

Gendarmerie : 05 46 09 21 17 (ou 112)

SAMU : 15 (ou 112)

Qu'est-ce que le risque majeur ?

C'est un évènement potentiellement dangereux représentant un risque majeur pour les personnes, les biens et l'environnement dans une zone définie pouvant avoir des conséquences humaines, économiques et environnementales.

Il existe deux grandes familles de risques majeurs :

- **Les risques naturels** : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique.
- **Les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, biologique, rupture de barrage, transport de matières dangereuses.

Le risque majeur est caractérisé à la fois :

- **Par une gravité certaine** : ces risques peuvent impliquer de nombreuses victimes ainsi que des dommages importants aux biens et à l'environnement.
- **Par une faible fréquence** : l'homme et la société sont d'ailleurs d'autant plus enclins à les oublier ou les ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes

Le DiCRiM, document majeur de l'information préventive

Depuis plusieurs années, la Commune de Rivedoux-Plage s'est impliquée dans la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques existants sur le territoire communal.

Depuis le passage de la tempête Xynthia, la prise de conscience des risques s'est renforcée. En créant aujourd'hui son Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) la municipalité souhaite informer ses habitants.

L'information préventive, instaurée par le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret du 9 juin 2004, stipule en effet que :
« L'information donnée au public sur les risques majeurs comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. »

Le présent document recense les risques auxquels la population rivedousaise est exposée, quelles sont les mesures de prévention prises par la collectivité et quels sont les comportements à adopter en cas d'alerte.



Pourquoi un tel document ?

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent » selon l'article L125-2 du Code de l'Environnement

→ L'Alerte Nationale

Le Signal National d'Alerte (SNA) est diffusé grâce aux sirènes du Réseau National d'Alerte (RNA) utilisées depuis la Deuxième Guerre Mondiale (déclenchées à l'époque en cas de menace aérienne).

Il peut être complété par la diffusion de messages sur les consignes à observer par la population concernée. A ce Signal National d'Alerte s'ajoutent également les sirènes des industriels soumis à la mise en place d'un Plan Particulier d'Intervention et par les équipements des collectivités territoriales.

Le début de l'alerte

Trois séquences d'une minute et 41 secondes séparées par un silence de 5 secondes.

Le son est modulé, montant et descendant. Si vous entendez le signal d'alerte, vous devez vous mettre à l'abri dans un local clos et écoutez la radio (France Inter en FM sur 99,8 MHz ou en Grandes Ondes sur 162 kHz).

Vous ne devez pas téléphoner, ni aller chercher vos enfants à l'école. Attention, ne le confondez pas avec le signal d'essai des sirènes du 1^{er} mercredi de chaque mois à midi (une seule séquence d'une minute et 41 secondes),

La fin de l'alerte

Lorsqu'il n'y a plus de danger, **la sirène émet un signal continu d'une durée de 30 secondes.** Pour plus d'informations ou pour entendre le signal national d'alerte, vous pouvez visiter le site :

www.interieur.gouv.fr

notamment à la rubrique « sécurité civile - gestion des risques - systèmes d'alerte ».

L'Alerte locale

En cas de danger, la population locale sera alertée par sirène.

Si possible, une équipe communale se chargera de circuler dans tout le village (y compris les zones les plus isolées) afin de prévenir, par mégaphone, du risque ou de l'accident et d'informer sur la conduite à tenir.

Les médias prennent le relais.

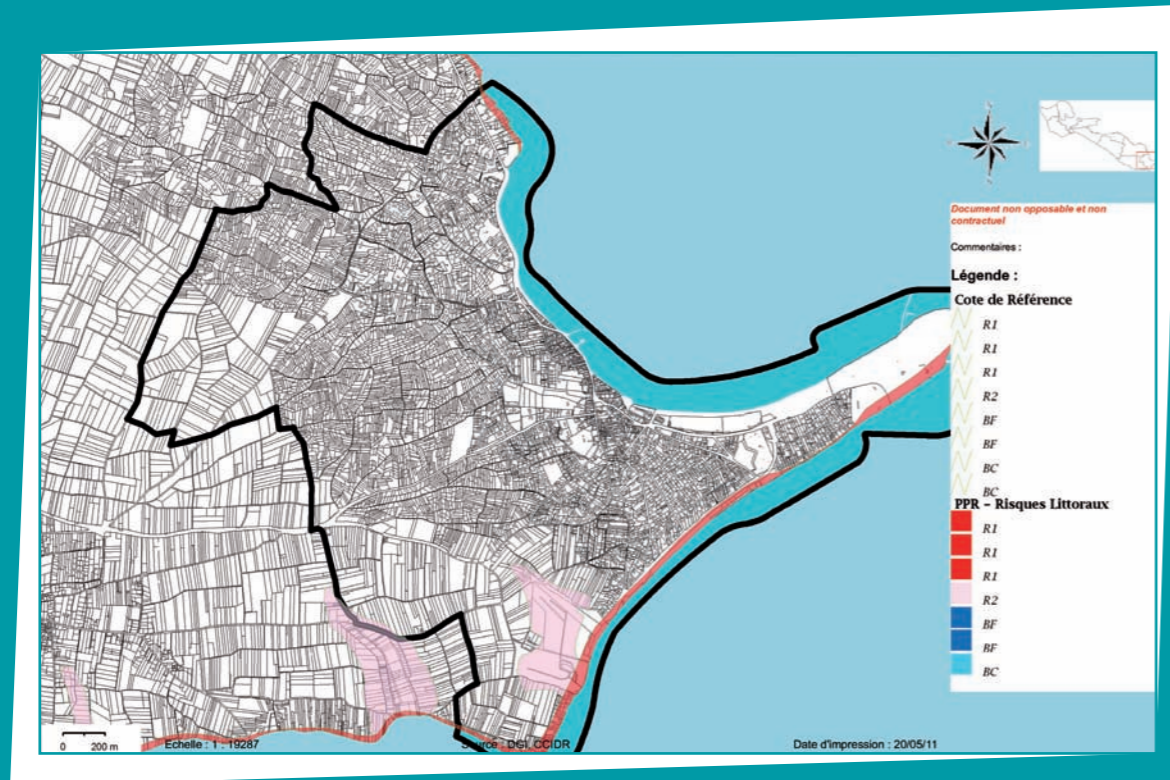
Tenez-vous informés de l'évolution de la situation et des consignes de sécurité.

Écoutez en priorité les radios FM :

Soleil de Ré (104.1) et France Bleu La Rochelle (98.2 ou 106.1).



Les consignes ainsi que l'évolution de la situation pourront être consultées sur les tableaux d'affichage communaux et, si possible, sur le site internet de la commune.



Le risque submersion



Prévention risques de submersion et d'érosions marines

Définition

La submersion marine résulte de la conjonction de plusieurs phénomènes : coefficient de marée élevé et pleine mer, vent fort de secteur ouest, surcote due à une dépression atmosphérique. L'érosion marine correspond à un recul du trait de côte sous l'action de la mer.

MÉMO-RISQUE

28 février 2010 : la tempête Xynthia avec des vents de 160 km/h et un coefficient de marée de 102, provoque une surcote de 1,60 m. Plusieurs rues rivedousaises sont inondées par des hauteurs variant de 10 à 140 cm.

Le risque à Rivedoux-Plage

L'ensemble de la frange littorale est concerné par les deux risques.

Quelles conséquences ?

La submersion marine provoque des inondations temporaires dans des zones de faibles altitudes. L'érosion marine conduit à un risque d'éboulements (chute de pierres, blocs de rochers).

Cela peut entraîner :

- **Pour les personnes** : noyades, blessures diverses, personnes isolées.
- **Pour les biens** : détériorations et/ou destructions d'habitations, d'infrastructures.
- **Pour l'environnement** : pollutions diverses, dépôts de déchets, de débris.



Les mesures mises en œuvre

Des travaux de remise en état des digues endommagées par la tempête Xynthia ont été très vite engagés afin de la consolider en cas d'évènement similaire.

Un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) existe. Il précise les zones à risques.



En cas d'évènement, la salle des fêtes sera ouverte à tous ceux qui auront besoin d'un abri.



Consignes spécifiques

Savoir reconnaître le signal national d'alerte afin de l'identifier le jour de la crise.



➔ Avant

- Couper l'électricité et le gaz
- Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits
- Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, évents (tout en s'assurant qu'une sortie est praticable en cas d'évacuation)
- Amarrer les cuves, etc.
- Garer les véhicules
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.
- Préparer un sac de vêtements et de médicaments
- Prévoir un éclairage de secours (bougies, lampe torche...)
- En cas d'utilisation d'un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prendre ses précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.



➔ Pendant

- Prévoir les moyens d'évacuation. S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie.
- Se signaler auprès des secours si besoin

Dès l'alerte :

- Couper le courant électrique, actionner les commutateurs avec précaution
- Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons)
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue.
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)

➔ Après

Dans la maison :

- Aérer
- Désinfecter à l'eau de javel
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation a été contrôlée par un installateur agréé ou par EDF

➔ Les bons réflexes



Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations



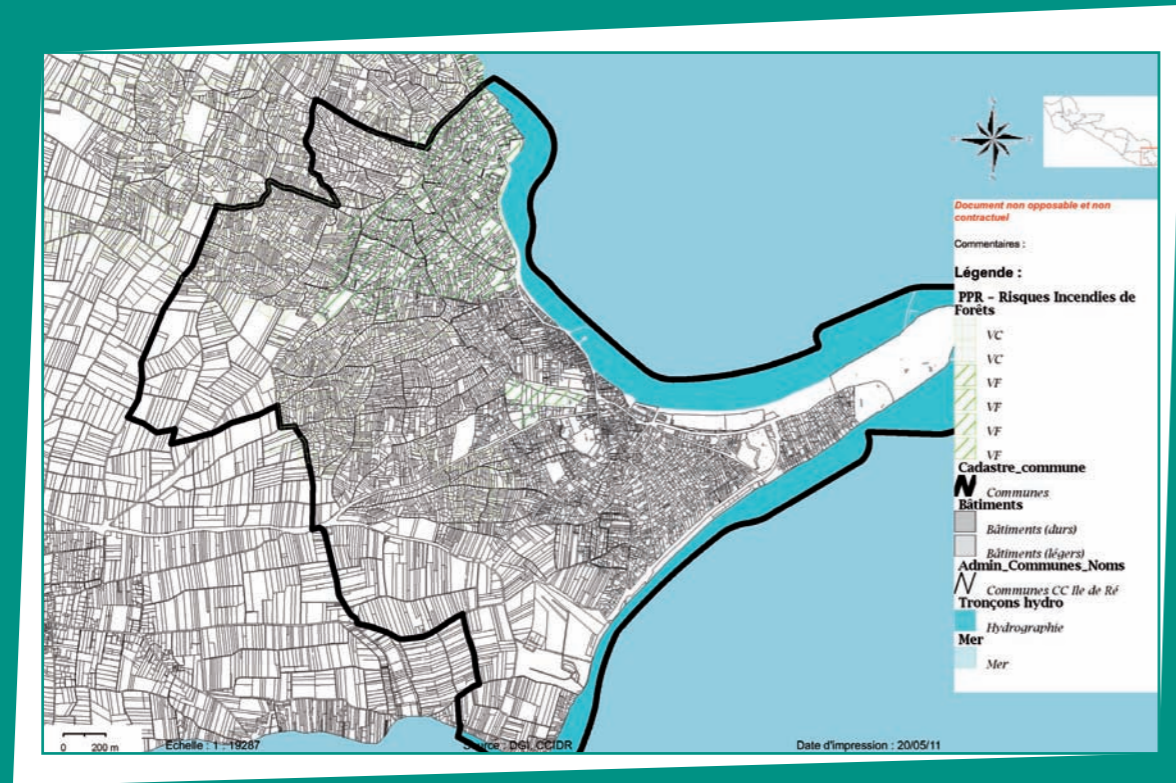
Montez à pied dans les étages



Fermez le gaz et l'électricité



Respectez les consignes de la radio





Prévention risque de feux de forêts

Le risque à Rivedoux-Plage

Le risque de feux de forêts concerne les zones boisées à l'ouest et au nord de la commune, ainsi que l'espace de la ZAD (camping des Tamaris), au centre du bourg.

Quelles conséquences ?

- **Pour les personnes :** Bien que les incendies de forêt soient beaucoup moins meurtriers que la plupart des autres catastrophes naturelles, ils n'en demeurent pas moins dangereux notamment pour les pompiers et dans une moindre mesure pour la population.
- **Pour les biens matériels :** La destruction et l'endommagement d'habitations, de zones d'activités économiques et industrielles, ainsi que des réseaux de communication → un coût important et des pertes d'exploitation. Ce phénomène s'accroît avec le mitage et la diminution des distances entre les zones d'habitat et les zones de forêt (les interfaces habitat-forêt).
- **Pour l'environnement :** Aux modifications de paysage, s'ajoutent la destruction de milieux qui s'accompagnent de pertes biologiques (faune et flore habituelles des zones boisées), la perte de qualité des sols et le risque important d'érosion, consécutif à l'augmentation du ruissellement sur un sol dénudé. Suivant les milieux et la répétition des incendies, les effets peuvent se faire sentir sur le long terme.

Définition

Les feux de forêt sont des sinistres qui se déclarent et se propagent sur une surface minimale d'un hectare, forestière (composée principalement par des arbres et des arbustes d'âges et de densité variables) ou subforestière (formations d'arbres feuillus ou de broussailles appelées maquis ou garrigue).

MÉMO-RISQUE

Depuis 2000, deux sinistres ont été recensés sur la commune, ayant entraîné une surface brûlée de plus de 1 500m².

Le premier a eu lieu le 15 juin 2004 (surf. non précisée). Le second est survenu le 16 octobre 2009 (1 500m²).



Les mesures mises en œuvre

Arrêté préfectoral SIDPC n° 07-2486 du 5 juillet 2007, « portant classement de massifs forestiers à risque feux de forêt, des communes concernées par le risque feux de forêt et obligations de débroussaillage dans ces massifs et ces communes ».

Dès que cela est possible, la commune et le Conseil Général ont un droit de préemption pour acquérir des parcelles sensibles afin de les débroussailler et de les entretenir.

Enfin, les propriétaires de terrains présentant des risques sont souvent informés de leurs droits et devoirs au sujet des feux de forêts. Lors d'une acquisition, le nouveau propriétaire est informé du risque sur sa parcelle.

La prévention des incendies de plein air et des feux de forêts est constante. Le département de la Charente-Maritime est divisé en cinq zones météorologiques.

Rivedoux-Plage fait partie de la zone Aunis-Maritime-Ile de Ré et est concernée par un massif forestier à risque (ainsi que huit autres communes de l'Ile de Ré). L'arrêté 06-228, du 27 juin 2006 définit 6 niveaux de risque (faible, léger, modéré, sévère, très sévère et exceptionnel), basés sur les prévisions calculées par Météo France et l'analyse locale du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

L'échelle de dangers météorologiques feux de forêts

Elle comporte 6 niveaux de danger :

- FAIBLE
- LEGER
- MODERE
- TRES SEVERE
- EXCEPTIONNEL

Le tableau ci dessous définit pour chacun des niveaux de danger la sensibilité de la zone au feu, en particulier la sévérité du danger d'éclosion et la rapidité de la propagation des feux.

Niveau	Appellation	Définition
1 (F)	FAIBLE	La zone est peu sensible au feu. Le danger météorologique d'éclosion est très faible. L'éclosion d'un feu est improbable.
2 (L)	LEGER	La zone est légèrement sensible au feu. Dans l'hypothèse où un feu prendrait, celui-ci se propagerait à une vitesse relativement faible.
3 (M)	MODERE	La sensibilité au feu de la zone augmente. Elle devient modérée. En cas de feu, celui-ci se propagera avec une vitesse modérée.
4 (S)	SEVERE	La zone est sensible au feu. Deux cas principaux : Le départ d'un feu est peu probable. Toutefois, en cas de départ, le feu pourrait se propager avec une vitesse élevée. Ce cas est rencontré dans des situations où l'humidité de l'air est élevée avec un vent fort. Le danger météorologique d'éclosion est important. En présence d'une cause de feu, le départ de feu est probable. La vitesse de feu pourrait être assez forte. Ce cas est rencontré dans des situations où l'humidité de l'air est faible.
5 (TS)	TRES SEVERE	La zone est très sensible au feu. Le danger météorologique d'éclosion est élevé. Toute flamme ou source de chaleur risque de donner un feu se propageant à une vitesse élevée.
6 (E)	EXCEPTIONNEL	La zone est extrêmement sensible au feu. Le niveau de sécheresse est extrême. Le danger d'éclosion est très élevé. Toute cause de feu risque de donner un feu de très forte intensité, se propageant à une vitesse extrêmement rapide.

En cas d'évènement, la salle des fêtes sera ouverte à tous ceux qui auront besoin d'un abri.



Consignes spécifiques

Savoir reconnaître le signal national d'alerte afin de l'identifier le jour de la crise.

➔ Avant

- S'informer des consignes auprès de la mairie et les respecter,
- débroussailler,
- repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- se préparer méthodiquement : si votre maison est une construction « en dur » elle constitue un abri résistant. A l'inverse, une construction légère en préfabriqué doit être évacuée, se réfugier chez des voisins qui possèdent une maison « en dur »,
- vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture,
- ne pas entreposer les réserves de combustible (bois, gaz, fuel) près de la maison,
- prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels).



➔ Pendant

- **Vous êtes témoin d'un départ de feu** : informer les pompiers (18 ou le 112) le plus vite et le plus précisément possible (lieu et importance, nature de la végétation, personnes et habitations menacées, point de rendez-vous pour les secours, votre numéro de téléphone), ne raccrocher qu'après validation par les pompiers.

- **Face au feu**, garder son calme !
- ne pas chercher à passer coûte que coûte !
- s'éloigner dos au vent,
- se diriger vers une voie de circulation ou une zone dégagée de végétation, rechercher un écran (mur, rocher...),
- respirer à travers un linge humide pour se protéger de la fumée,
- dégager les voies d'accès,
- en camping, se conformer aux consignes de sécurité et d'évacuation,
- dans une maison « en dur », arroser les façades, fermer et arroser toutes les ouvertures, portes et volets puis rentrer les tuyaux d'arrosage, boucher les appels d'air, se calfeutrer avec des linges humides. Sauf consignes d'évacuation, une maison reste la meilleure protection,
- toujours laisser le portail ouvert pour permettre l'accès des pompiers,

➔ Après

- procéder à une inspection complète des bâtiments (extérieur et intérieur),
- éteindre les foyers résiduels,
- arroser la végétation autour de la maison,
- porter assistance à vos voisins si nécessaire.



Les bons réflexes

L'incendie approche



Dégagez les voies d'accès et arrosez les abords



Fermez le gaz

L'incendie est à votre porte



Rentrez dans un bâtiment



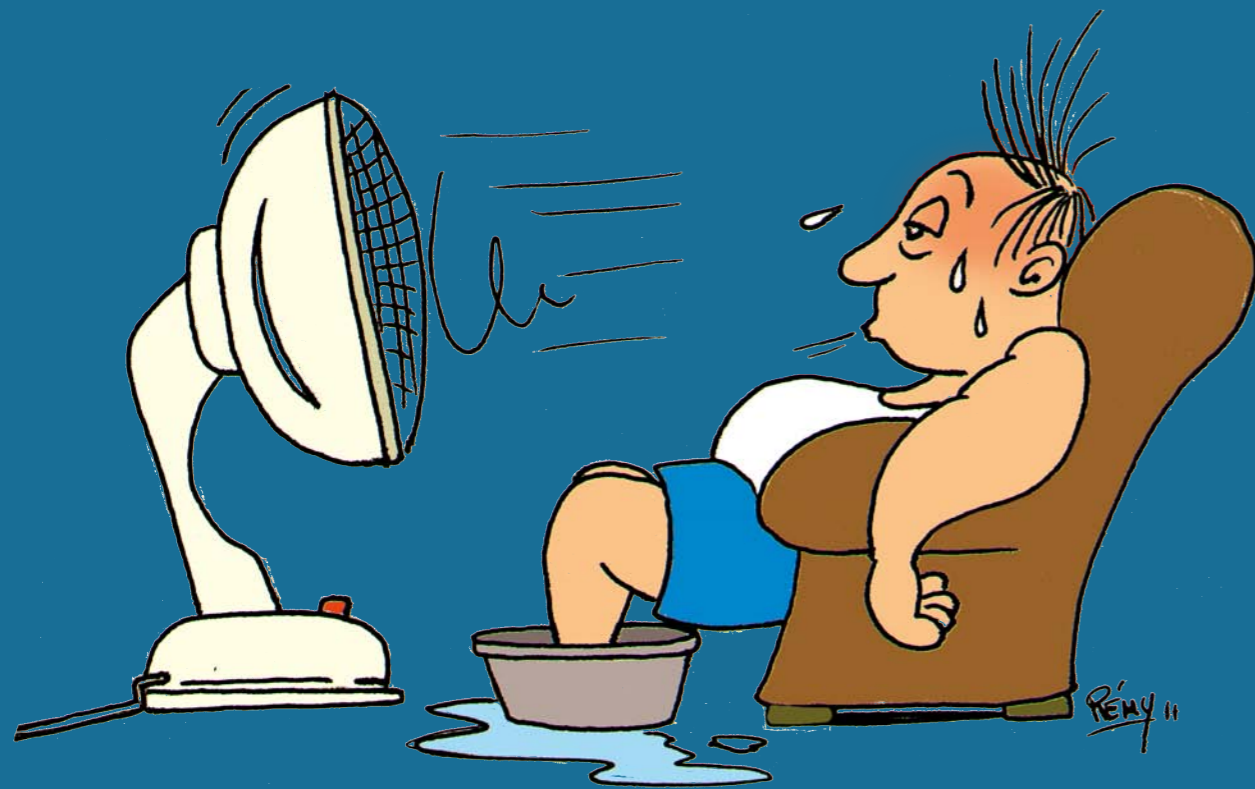
Fermez les ouvertures et calfeutrez avec des linges mouillés



Attendez les consignes, ne vous approchez jamais du feu



Prévenez les secours



Le risque Météorologique



Prévention tempêtes

Le risque à Rivedoux-Plage

L'ensemble du département est exposé au risque de tempête. Par sa situation littorale, Rivedoux-Plage est exposée à des conditions météorologiques pouvant avoir une forte intensité.

Quelles conséquences ?

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.
- Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés.
- La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau.
- Les transports aériens et maritimes peuvent être sérieusement affectés.
- Des inondations importantes peuvent être à craindre en période de marée haute.
- **Pour les personnes :** noyades, blessures diverses, personnes isolées.
- **Pour les biens :** détériorations et/ ou destructions d'habitations, d'infrastructures.
- **Pour l'environnement :** pollutions diverses, dépôts de déchets, de débris, incendies.

Définition

Une tempête est un phénomène météorologique violent à large échelle caractérisé par des vents rapides et des précipitations intenses. Elle peut être accompagnée d'orages donnant des éclairs et du tonnerre ainsi que de la grêle et des tornades.

MÉMO-RISQUE

16 décembre 1958 : tornade avec des rafales de 180 km/h (6 victimes en Charente-Maritime).

27 décembre 1999 : tempête dévastatrice, touchant toute la France.

Bilan au niveau national : 92 morts et plusieurs milliards d'euros de dégâts. De fortes rafales avec des pointes à 200 km/h balaient l'île de Ré. Le coefficient de marée est de 77 avec une surcote de 2 m. La commune a du faire face à de nombreuses chutes d'arbres.



Les mesures mises en œuvre

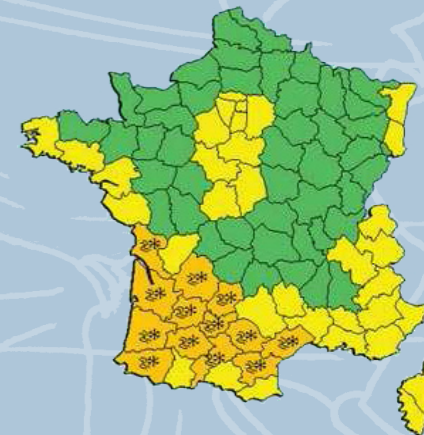
L'alerte

la procédure « **Vigilance Météo** » de Météo-France a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines vingt-quatre heures et les comportements individuels à respecter.

La carte de vigilance est élaborée deux fois par jour, à des horaires compatibles avec une diffusion efficace pour les services de sécurité et les médias. Aux couleurs définies à partir de critères quantitatifs, correspondent des phénomènes météorologiques attendus et des conseils de comportement adaptés :

- 🟢 **Vert :** pas de vigilance particulière
- 🟡 **Jaune :** phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux
- 🟠 **Orange :** vigilance accrue nécessaire car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus
- 🔴 **Rouge :** vigilance absolue obligatoire car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus.

La commune de Rivedoux-Plage veille à ce que les espaces publics, la végétation et les bâtiments soient toujours entretenus et que ces derniers ne représentent pas de risque de chute. De même, la municipalité effectue une veille constante par rapport aux bâtiments menaçant ruines. Les constructions et installations sont réalisées selon les normes et les mesures d'ordre constructif.



En cas d'évènement, la salle des fêtes sera ouverte à tous ceux qui auront besoin d'un abri.



Consignes spécifiques

Savoir reconnaître le signal national d'alerte afin de l'identifier le jour de la crise.



Vent violent - Niveau rouge : Avis de tempête très violente

- Rester chez soi
- Se mettre à l'écoute des stations de radio locales.
- Prendre contact avec ses voisins et s'organiser.

Fortes précipitations - Niveau rouge

Rester chez soi ou éviter tout déplacement dans les départements concernés.

➔ En cas d'obligation de déplacement

- Rester très prudent. Respecter, en particulier, les déviations mises en place.
- Ne s'engager en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
- Signaler son départ et sa destination à ses proches, pour protéger son intégrité et son environnement proche
- Dans les zones inondables, prendre d'ores et déjà, toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de ses biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations.
- Prévoir des moyens d'éclairage de secours et faire une réserve d'eau potable.
- S'organiser pour avoir un, sac de vêtements de rechange et médicaments
- Faciliter le travail des sauveteurs qui proposent une évacuation et être attentifs à leurs conseils. N'entreprendre aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité (gilets de sauvetage, fusées de détresse...).

➔ En cas d'obligation de déplacement

- Se limiter au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.
- Signaler son départ et sa destination à ses proches, pour protéger son intégrité et son environnement proche
- Ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol.
- Prévoir des moyens d'éclairage de secours et faire une réserve d'eau potable.
- S'organiser pour avoir un sac de vêtements de rechange et des médicaments
- En cas d'utilisation d'un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prendre ses précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

➔ Les bons réflexes



Rentrez dans un bâtiment



Respectez les consignes de la radio



Fermez les ouvertures et calfeutrez avec des



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Prévention canicule

Le risque à Rivedoux-Plage

Il n'y a pas de risque spécifique à Rivedoux-Plage.

Quelles conséquences ?

- **Pour les personnes** : déshydratation, coup de soleil ou insolation (malaises, maux de tête, nausées, fièvre élevée, irritation de la peau), coup de chaleur (entraîne la mort dans 20% des cas : peau sèche et chaude, température supérieure à 40°, pouls élevé, désorientation). Si on est sujet à l'un de ces symptômes, composer le 18 ou 112.
- **Pour les biens et l'économie** : surconsommation électrique entraînant des coupures de courant, fermeture de certaines voies de circulations, sécheresse (perte de récoltes).
- **Pour l'environnement** : la sécheresse liée à la canicule peut avoir plusieurs conséquences : baisse des réserves d'eau du sol, végétation sèche, incendies, cours d'eau asséchés avec des bouleversements importants des écosystèmes.

Définition

On considère qu'il y a **canicule** quand, dans un secteur donné, l'amplitude thermique entre le jour et la nuit est faible pendant au moins 72 heures consécutives. Les températures caniculaires varient selon les régions. Sur l'île de ré, il y a canicule lorsque les températures ne descendent pas en dessous de 28° la journée et 20° la nuit, pendant 72 heures consécutives.

MÉMO-RISQUE

Juillet août 2003 : La canicule est très importante.
 Sur l'île de Ré, les températures sont supérieures de 10° par rapport à la normale.
 En France, les décès directement liés aux fortes chaleurs sont estimés à 15.000.



Les mesures mises en œuvre

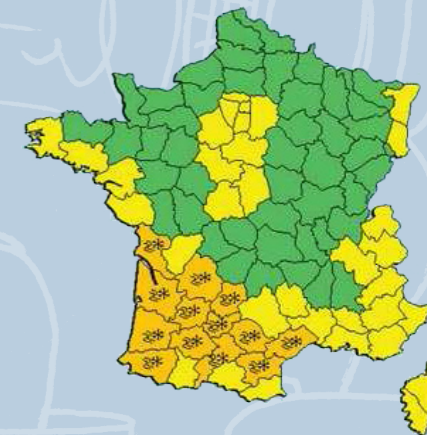
L'alerte

la procédure « **Vigilance Météo** » de Météo-France a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines vingt-quatre heures et les comportements individuels à respecter. La carte de vigilance est élaborée deux fois par jour, à des horaires compatibles avec une diffusion efficace pour les services de sécurité et les médias. Aux couleurs définies à partir de critères quantitatifs, correspondent des phénomènes météorologiques attendus et des conseils de comportement adaptés :

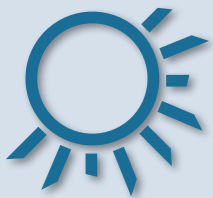
- 🟢 **Vert** : pas de vigilance particulière
- 🟡 **Jaune** : phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux
- 🟠 **Orange** : vigilance accrue nécessaire car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus
- 🔴 **Rouge** : vigilance absolue obligatoire car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus.

Les autres mesures :

- repérage des personnes fragiles isolées
- Sensibilisation des personnes à risque par le bulletin municipal
- Collecte des informations liées à l'identité, à l'âge et aux spécificités des personnes fragiles isolées (traitements médicaux, assistance médicale, fauteuils roulants, animaux domestiques...)



En cas d'évènement, la salle des fêtes sera ouverte à tous ceux qui auront besoin d'un abri.



Consignes spécifiques

➔ Avant

- Vérifier le fonctionnement des stores, ventilateurs et climatiseurs, frigos et congélateurs, thermomètres
- Toujours s'informer des prévisions météo
- Identifier les personnes fragiles isolées
- Se manifester comme étant une personne fragile isolée auprès de la mairie
- Savoir reconnaître le signal national d'alerte afin de l'identifier le jour de la crise.

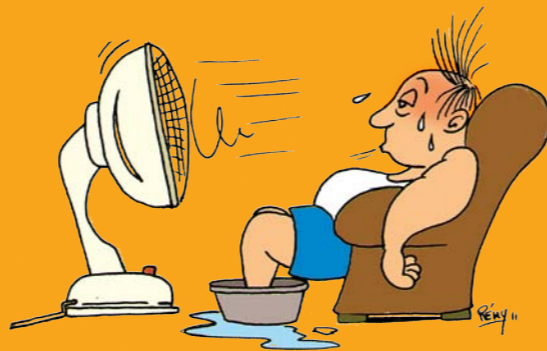
➔ Pendant

- Fermer les fenêtres et volets en journée, et aérer la nuit, dès que la température extérieure le permet
- Boire plus d'eau sans attendre d'avoir soif, ne pas consommer d'alcool
- Prendre des repas légers surtout à base de fruits et légumes
- En extérieur, porter des vêtements amples et clairs, et porter un chapeau
- Rester à l'abri ou dans une zone fraîche et si possible, dans un lieu rafraîchi aux heures les plus chaudes (12:00 à 16:00)
- Éviter les activités à l'extérieur aux heures les plus chaudes (reporter les activités physiques et réorganiser le travail)

POUR LES PERSONNES LES PLUS A RISQUE

(personnes âgées, nourrissons)

- Prendre des douches ou bains frais plusieurs fois par jour
- Boire beaucoup et souvent de l'eau plate
- Donner de ses nouvelles à ses proches



➔ Les bons réflexes



Mettez-vous à l'abri



Hydratez-vous



Le risque sismique



Prévention du risque sismique

Définition

Un **séisme** résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches. Le résultat de la rupture des roches en surface s'appelle une faille. Le lieu de la rupture des roches en profondeur se nomme le foyer. L'importance d'un séisme se caractérise par deux paramètres : sa magnitude et son intensité.

MÉMO-RISQUE

7 septembre 1972 : Un séisme de magnitude 5,7, le plus fort sur la région armoricaine depuis 1964, qui avait alors provoqué quelques dégâts matériels.

Mardi 28 septembre 2010 : Une secousse sismique a légèrement fait trembler l'île de Ré à 13h29. L'épicentre situé à quelques kilomètres de l'île d'Oléron a été ressenti jusqu'à 130 kilomètres à la ronde.

Le risque à Rivedoux-Plage

Le nord de la Charente-Maritime, dont l'île de Ré est compris dans une zone 3 de sismicité modérée. Le risque y est donc non négligeable, sur une échelle de classement de 1 à 5, la zone 5 présentant un risque fort.

Quelles conséquences ?

- **Pour les personnes** : blessures diverses, pouvant être très graves
- **Pour les biens** : Destructons d'habitations, d'infrastructures.
- **Pour l'environnement** : pollutions diverses, dépôts de déchets, de débris, incendies (voir risque feu), tsunami (voir risque submersion)



Les mesures mises en œuvre

Généralité

Le risque sismique est l'un des risques majeurs pour lequel on ne peut pas agir sur l'aléa (on ne peut pas empêcher un séisme de se produire, ni contrôler sa puissance).

Ainsi, la seule manière de diminuer le risque est d'essayer de prévoir les séismes (c.-à-d. prévoir où et quand ils pourraient avoir lieu : pour l'instant la science ne le permet pas) et d'en diminuer les effets (par la prévention, notamment en construisant des bâtiments prévus pour ne pas s'effondrer immédiatement en cas de séisme).

La commune de Rivedoux-Plage veille à ce que les espaces publics, la végétation et les bâtiments soient toujours entretenus et que ces derniers ne représentent pas de risque de chute.

De même, la municipalité effectue une veille constante par rapport aux bâtiments menaçant ruines. Les constructions et installations sont réalisées selon les normes et les mesures d'ordre constructif.

En cas d'évènement, la salle des fêtes sera ouverte à tous ceux qui auront besoin d'un abri.



Consignes spécifiques

➔ Avant

- Vérifier ou faire vérifier la vulnérabilité aux séismes de son habitation
- Repérer les points de coupure du gaz, d'eau, de l'électricité.
- Fixer les appareils et les meubles lourds.
- Préparer un plan de groupement familial.
- Savoir reconnaître le signal national d'alerte afin de l'identifier le jour de la crise.

➔ Pendant

- **À l'intérieur** : se mettre près d'un mur porteur (mur très solide), une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres ;
- **À l'extérieur** : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...);
- **En voiture** : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- Se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas allumer de flamme.

➔ Après

- Sortir des bâtiments et ne pas se mettre sous, ou à côté, des fils électriques et de ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, bâtiments,...) ;
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Couper l'eau, l'électricité et le gaz : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels tsunamis
- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.

➔ Les bons réflexes



Abritez-vous sous un meuble solide



Évacuez et éloignez-vous des bâtiments



Coupez gaz et électricité. Ni flamme, ni étincelle.



Respectez les consignes de la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas



Le risque Transport de matières dangereuses



Prévention risque transport de matières dangereuses

Le risque à Rivedoux-Plage

Le transport de matières dangereuses n'a lieu que sur la RD 201, qui traverse la commune par le sud, direction Sainte-Marie de Ré. Les véhicules de plus de 3,5 tonnes sont interdits à la circulation par la voie nord qui traverse le centre-bourg. Seules les livraisons de gaz et de fuel aux particuliers sont faites. Bien que minimisé, le risque est existant.

Quelles conséquences ?

Les conséquences d'un accident impliquant des matières dangereuses sont généralement limitées dans l'espace, du fait des faibles quantités transportées. Cependant, plusieurs enjeux peuvent être concernés.

- **Pour l'homme** : il s'agit des personnes directement ou indirectement exposées aux conséquences de l'accident. Le risque peut aller de la blessure légère au décès. La nature des blessures sera fonction de la matière transportée, mais également de la distance à laquelle les personnes se trouvent de l'accident.
- **Pour les biens** : un accident industriel majeur peut altérer l'outil économique d'une zone. Les entreprises, les routes ou les voies de chemin de fer voisines du lieu de l'accident peuvent être détruites ou gravement endommagées. Dans ce cas, les conséquences économiques peuvent être désastreuses.

Definition

Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que des produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'évènement, présenter des risques pour la population ou l'environnement. Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécuteur à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

- **Pour l'environnement** : un accident industriel majeur peut avoir des répercussions importantes sur les écosystèmes. On peut assister à une destruction de la faune et de la flore, mais les conséquences d'un accident peuvent également avoir un impact sanitaire (pollution d'une nappe phréatique par exemple).

MÉMO-RISQUE

Aucun accident de ce genre n'est à déplorer sur la commune de Rivedoux-Plage



Les mesures mises en œuvre

La prévention

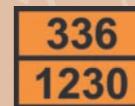
Une signalisation spécifique s'applique à tous les moyens de transport : camion, wagon SNCF, container. En fonction des quantités transportées, le véhicule doit être signalé soit par des plaques oranges réfléchissantes placées à l'avant et à l'arrière ou sur les côtés du moyen de transport considéré, soit par une plaque orange réfléchissante indiquant le code matière et le code danger. Cela permet de connaître rapidement les principaux dangers présentés par la matière transportée. Si la quantité transportée est telle que le transporteur doit faire apparaître sur son véhicule le code matière et le code danger de la marchandise transportée, il doit alors apposer également les pictogrammes des principaux dangers.

Les règles de circulation : certaines restrictions de vitesse et d'utilisation du réseau routier sont mises en place. En effet, les tunnels ou les centres villes sont souvent interdits à la circulation des camions transportant des matières dangereuses. De même, lors des grands départs en vacances, la circulation de tous les véhicules non légers est interdite. La plupart des accidents de TM sur route sont déclenchés par la collision avec un autre usager de la route.

L'organisation des secours

Selon le mode de transport considéré, les plans de secours suivants sont établis :

- Le dispositif ORSEC peut intégrer des dispositions spécifiques à l'organisation des secours en cas d'accident lié au TMD
- Dans les gares de triage, la SNCF met en place des plans marchandises dangereuses (PMD) qui lui permettent de maîtriser un éventuel accident.



Exemple de plaque orange : en haut, le code danger (33 signifie très inflammable et 6 toxique) et, en bas, le code matière (ou n° ONU)



Exemple d'étiquette annonçant le type de danger (ici : danger de feu matière liquide inflammable).

En cas d'évènement, la salle des fêtes sera ouverte à tous ceux qui auront besoin d'un abri.



Consignes spécifiques

Avant

- S'informer sur l'existence ou non d'un risque (car chaque citoyen a le devoir de s'informer).
- Évaluer sa vulnérabilité par rapport au risque (distance par rapport aux risques, nature des risques).
- Savoir reconnaître le signal national d'alerte afin de l'identifier le jour de la crise.

Pendant

- Donner l'alerte (Sapeurs Pompiers = 18 ; gendarmerie = 05.46.09.21.17 ou 112), en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, les numéros de la plaque orange (cf page 30), la nature du sinistre (feu, fuite...)
- Afin d'éviter de devenir une victime supplémentaire en touchant le produit et en vous approchant en cas de fuite, ne pas déplacer les victimes, sauf en cas d'incendie.
- Ne pas provoquer de source de feu ou de chaleur (moteur, cigarette...)
- Si un nuage toxique se dirige vers soi, fuir si possible selon un axe perpendiculaire au vent ; inviter les autres personnes à en faire de même
- Obéir aux consignes des services de secours.

Après

- Si l'on est confiné, à la fin de l'alerte, aérer le local où l'on est, si nécessaire.

Les bons réflexes



Rentrez dans un bâtiment



Fermez les ouvertures et calfeutrez avec des linges mouillés



Respectez les consignes de la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



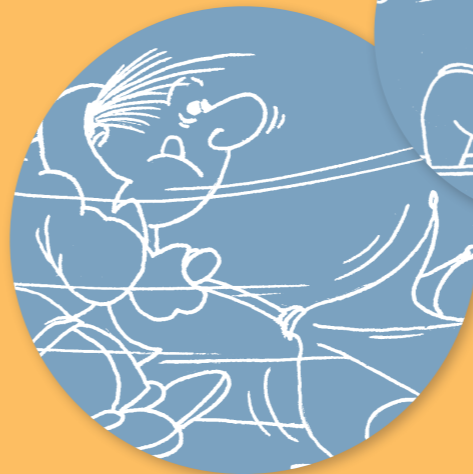
Ne téléphonez pas



Ne fumez pas



Annexe





Pour aller plus loin

<http://www.risques.gouv.fr>

<http://www.charente-maritime.pref.gouv.fr>

<http://www.prim.net>

